

Une adresse signée par 305 des plus hauts dignitaires du clergé de la province de Milan qui renoncent au concordat autrichien pour adopter la législation du Piémont a été présentée à Victor-Emmanuel. Les atrocités commises à Perugia par les troupes suisses ont déjà produit des effets désastreux sur le pouvoir temporel du pape. L'indignation est telle en Piémont et en Toscane que le clergé est obligé de protester contre les massacres commis par les troupes papales.

LES DEUX CHAMBRES AU CANADA

Air : *Les jolis petits, les jolis garçons.*

Ma répétition nocent.

Le gouvernement représentatif
Semble être une farce au superlatif ;
C'est par fiction qu'il est responsable ;
Les gens sérieux n'y voient qu'une fable.
Pour un Parlement
Doux chambres vraiment
Font une de trop, c'est mon sentiment.

Un proverbe dit : *Non bis in unum* ;
L'exubérance est un vain *décorum*.
Ne suffit-il pas d'avoir l'Assemblée
Par des votes vrais ou faux appelée ?
Mais on a voulu
Un conseil élu
Pour huit ans ; ma loi, c'est du superflu.

Tout le vin tiré du même tonneau
A le même goût ; c'est clair comme l'eau.
Il en est ainsi d'une double Chambre
Dont l'élection nomme chaque membre.
Les mêmes voteurs
Servent d'électeurs ;
Aussi leurs drapeaux ont mêmes couleurs.

Quand un mécanisme est trop compliqué,
Il doit tôt ou tard être détraqué,
Et son directeur est habile et sage,
Lorsqu'il simplifie un coûteux rouage.
Tout gouvernement
Qui fait autrement
Court à sa ruine infailliblement.

Dans le Canada, neuve région,
L'aristocratie est l'exception ;
Pourquoi donc singer les Pairs d'Angleterre
Piers de leurs aïeux, sur leur vieille terre,
Où l'hérédité,
Droit sans équité,
Place au Parlement leur postérité.

La Chambre des Lords et notre Conseil,
Son pâle reflet, n'ont rien de pareil.
L'une indépendante est l'appui du trône ;
Sur ses écussons a mainte couronne ;
Mais l'autre électif,
Et par fois rétif,
Se voit éclipsé par l'Exécutif.

La mère-patrie abonde en trésors ;
C'est folie à nous d'imiter les Lords.
 Craignons d'épuiser nos faibles ressources ;
Economisons l'argent de nos bourses.

Trop de faste nuit ;
Faisons moins de bruit ;
A l'écorce enfin préférons le fruit.

Plus on réfléchit et moins on comprend
Le but d'un Conseil, corps peu pondérant.
S'il est mécontent de la Chambre-basse,
Pour certaine loi que celle-ci passe,
Notre gouverneur,
Riant du censeur,
Promulgue la loi ; ça n'est pas flatteur.

Chers concitoyens, dans cette chanson,
Vous ne verrez pas, j'espère, un vain son.
Tout bon conseil est chose sérieuse,
Quoique présenté sous forme riieuse ;
Évitez l'écueil
Caché sous l'orgueil
Qui du Canada causerait le deuil.
X. Y. Z.

ON a besoin d'une servante chez une famille canadienne.
S'adresser à ce bureau.
20 juillet 1859.

MADAME PASCHAL LAPRISE informe le public qu'elle a constamment en mains un assortiment de tisanes, en bouteille, de racines et d'onguent en boîte, qui ont le pouvoir de guérir les maladies souvent réputées incurables ; tels que les ulcères, le rife, les cancers etc., etc.

Des certificats nombreux peuvent attester ces guérisons.

Madame Laprise vend aussi une sorte d'eau qui fait pousser les cheveux.

Madame Laprise demeure rue de la Reine, No. 16.

Québec, 20 juillet, 1859.

BOIS BOIS BOIS !

MONSIEUR AMBROISE LAROCHE prend la liberté de remercier ceux qui ont bien, voulu par le passé le favoriser de leur patronage, et il a l'honneur de les informer, qu'il a formé une société sous les noms de LAROCHE et VENNER et qu'ils ont contracté pour au-dessus de 300,000 morceaux de bois de menuiserie 1re, 2de, 3me qualité, qu'ils sont prêts à vendre au plus bas prix à leur dépôt, chantier de feu John Mann, rue Grant, ou à leur office principale coin des rues Grant et des Prairies.

Les soussignés ont maintenant en main un assortiment général de flottes, rames, etc., etc., et plus de mille morceaux de bois quarré, scié et non scié ; et ils sont prêts à exécuter toutes demandes sous le plus court délais à des conditions très libérales.

Ils ont aussi des hangars spacieux pour mettre le bois à l'abri et une place pour le sécher.

LAROCHE et VENNER.

7 juin, 1859.



AVIS est donné par monsieur TOUCHE, herboriste français de l'école de Paris, qu'il traite spécialement les maladies et les plaies ou ulcères rebelles à la médecine ordinaire, et les guérit par des remèdes généralement infaillibles et toujours inoffensifs qu'il tire lui-même des végétaux.

Afin que personne n'ait à craindre de trop fortes dépenses monsieur TOUCHE vend ses remèdes à bon marché et au comptant.

On pourra le consulter chez lui tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Rue Saint-George No. 36, faubourg Saint-Jean.

LA FONDERIE DE CARACTÈRES DE BRUCE A NEW-YORK,

A MAINTENANT EN MAINS UN IMMENSE ASSORTIMENT DE

Caractères romains,	Caractères allemands,
Musique,	Figures d'Échiquier
Manuscriptes, taille douce.	Ornements,
Filets en cuivre et en métal,	Bordurets,
Cercles et Ellipses en métal et en cuivre.	Interlignes,
Caractères de fantaisie,	Garnitures métalliques,
	Cadratins d'encolure.

Tous ces caractères sont fondus au moyen de la vapeur et d'un dur métal particulier à cette imprimerie. La rapidité incomparable avec laquelle se fait la fabrication de ces Caractères durables me permet de les vendre à des prix plus réduits que ceux des Caractères ordinaires, soit au comptant soit à crédit.

On peut se procurer des Presses, Caractères en bois, Encre, Cassettes, Compositeurs, etc., au plus bas prix des manufacturiers. En recevant sept cents, prix du postage d'avance, on expédiera aux bureaux d'imprimerie un pamphlet des échantillons de fontes et de lettres seulement.

Les éditeurs de papiers-nouvelles qui publieront cet avertissement, y compris cette note, trois fois avant le 1er jour d'août 1859, et qui expédieront à mon adresse une copie de leur publication, recevront le paiement de leurs comptes quand ils feront, à ma manufacture, un achat de Caractères excédant cinq fois le montant de leur compte.

S'adresser à GEORGE BRUCE,
13, rue Chambers,

9 juin, 1859. New-York.
L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.